

0420079H

ACADEMIE DE LYON

LYCEE PROFESSIONNEL ETIENNE MIMARD

32 RUE ETIENNE MIMARD

42021 ST ETIENNE CEDEX 1

Tel : 0477495920

### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2021-2022

Par délibération du conseil d'administration

du 26/02/2015

acte n° 5

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom BAITICHE Sofiane

A compter du 08/04/2022

[X] Assistants d'éducation

[ ] Personnels GRETA/Personnels administratifs

[ ] Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

[ ] Accompagnant des élèves en situation de handicap

[ ] Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui      [ ] Non      Nombre: 1